

## DEMANDE DE MISE EN SERVICE D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉE D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 10 KVA

Document à retourner dûment complété au GRD **avant mise en service** de l'installation de production décentralisée.

### Demander

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N° :  Bte :

Code Postal :  Localité : \_\_\_\_\_

Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Téléphone :  GSM :

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

### Installateur

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N° :  Bte :

Code Postal :  Localité : \_\_\_\_\_

Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Téléphone :  GSM :

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

### Unité de production décentralisée

**Localisation :**

Rue : \_\_\_\_\_ N° :  Bte :

Code Postal :  Localité : \_\_\_\_\_

**Puissance de l'unité de production installée :**

Source :  Eolien  Photovoltaïque  Hydraulique  Cogénération  Autre (spécifier) \_\_\_\_\_

**Type de production décentralisée installée :**

Avec Compensation (≤10 kVA, 1 EAN, sans contrat de rachat de l'énergie produite par un fournisseur)

Autoconsommation (jamais d'énergie injectée sur le réseau)

**Protection de découplage (si pas de système de sectionnement automatique) :**

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

**En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier :**

Onduleur 1 : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Onduleur 2 : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Onduleur 3 : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

**Raccordement existant ou est connecté la production décentralisée**

- Basse tension monophasé 230V
- Basse tension triphasé 3x230V
- Basse tension tétraphasé 3N400V
- TransBT (raccordement basse tension directement connecté à une cabine de transformation MT/BT du GRD)
- Moyenne Tension (raccordement moyenne tension 11 kV avec cabine de tranformation du client)

**A cocher uniquement pour une production décentralisée avec compensation (Compteur qui détourne - 1 EAN)**

- Par la présente, les soussignés déclarent avoir bien enregistré que la mise en service de la production décentralisée ne pourra être effectuée qu'après réception de l'accord écrit du GRD

**EAN consommation :**

54445570000

Sont joints en annexe :

- La copie du rapport de contrôle de conformité au RGIE de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé.
- La preuve de conformité à la prescription Synergrid C10/11 à l'appui d'un certificat délivré sur base d'un rapport d'essais (voir installateur ou fabricant) ou sur base d'un rapport d'essais exécuté par un laboratoire accrédité (art.235 du RGIE).
- Le schéma unifilaire de l'installation électrique y compris emplacement du compteur « certificat verts » et emplacement du compteur « GRD ».
- Le schéma reprenant la position dans le bâtiment des éléments de l'installation électrique.
- Les caractéristiques techniques de votre installation (puissance, marque, modèle).
- Les photos de l'installation.
- Les photos clairement lisibles des index et des numéros des compteurs « certificat verts » et « GRD » à la date de la présente demande.

Remarque :

En cas de dysfonctionnement ou de suspicion de dysfonctionnement lors du couplage au réseau, le GRD peut effectuer des contrôles spécifiques et éventuellement découpler le système de production du réseau. L'installation de production est accessible pour vérification et pour l'exécution des tests individuels à la demande de GRD, des autorités ou d'un organisme de contrôle. L'entreprise d'installation et l'utilisateur de réseau sont disposés à collaborer à cette fin.

Nombre d'annexes jointes : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature :

**Ce document est à renvoyer à :** Régie de l'électricité de Wavre  
2 Rue de l'Ermitage  
1300 WAVRE